

POUR L'HÉBERGEANT qui vit à Lunéville

- ✓ Carte d'identité, passeport ou carte de séjour en cours de validité,
- ✓ Livret de famille,
- ✓ Timbre fiscal électronique d'un montant de 30 euros en vente :
sur le site : timbres.impots.gouv.fr
ou dans un bureau de tabac,
- ✓ Bail pour les locataires
Titre de propriété pour les propriétaires,
- ✓ Document justifiant vos ressources
(3 derniers bulletins de salaire, ou dernier avis d'imposition),
- ✓ Justificatif d'adresse récent de moins de 3 mois :
(facture d'électricité, gaz, téléphone, eaux...).

ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

à fournir lors de chaque demande

POUR L'HÉBERGÉ(E) qui vit à l'étranger

- ✓ Copie du passeport de l'hébergé(e),
- ✓ Date d'arrivée en France et de départ,
(maximum 3 mois soit 90 jours)
- ✓ Son adresse à l'étranger,
- ✓ Assurance
(l'étranger ou l'accueillant s'engage à souscrire une assurance prenant en charge, à hauteur de 30 000 euros minimum, les dépenses pour les soins pouvant être reçus pendant le séjour en France).

Une attestation d'accueil est établie pour accueillir :

- une personne majeure,
- une personne majeure avec ses enfant(s) mineur(s),
- un couple avec ou sans ses enfant(s) mineur(s),
- un mineur non accompagné d'un majeur
(fournir une attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant)

sur rendez-vous

Mairie de Lunéville – État-Civil

Tél : 03.83.76.23.23 / 03 83 76 23 10 / 03.83.76.23.51

DEMANDE D'UNE ATTESTATION D'ACCUEIL

L'attestation d'accueil

(formulaire cerfa)

**doit être complétée et signée sur place
par le demandeur
à la mairie de son domicile**

**En cas d'erreur et après validation du timbre fiscal,
vous devrez refaire une demande et fournir à nouveau
les pièces justificatives et un autre timbre fiscal.**